



Le Maire de la Commune de Saint-Léonard,

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu, la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 à L.2213-6,

Vu, le code de la route, notamment ses articles R 110-1, R 110-2, R 411-4, R 411-5, R 411-8, R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre 1 - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

Considérant l'unique accès aux rues Hector Berlioz, Georges Bizet et Frédéric Chopin ;

Considérant la fréquentation de ces rues par les riverains ;

Vu, le danger représenté par un croisement de véhicules à l'intersection des rues d'Herquelingue et Georges Bizet ;

## A R R E T E

**Article 1er** : A titre expérimental et uniquement pour les riverains, l'accès à la rue Georges Bizet par la rue d'Herquelingue est mise en circulation.

Les véhicules des services publics (police, pompiers, ambulances, etc.) ainsi que ceux qui seraient nécessaires à la desserte normale des propriétés desservies (fournisseurs, artisans, prestataires de services, etc.) sont autorisés à utiliser cette voie d'accès.

**Article 2** : Cette restriction sera signalée aux usagers par des panneaux réglementaires.

**Article 3** : La présente prescription est valable à partir du 9 septembre 2020 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

**Article 4** : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.


**Article 5** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- A Monsieur le Commissaire de Police de Boulogne sur Mer
- A Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers

Saint-Léonard, le 8 septembre 2020

Le Maire,



Gwénaëlle LOIRE